



PROGRAMME FORMATION

TANTIEMES DE COPROPRIETE

Prérequis

Prérequis formation conseillés (non obligatoire)

- Avoir des connaissances juridiques de base dans les domaines de l'immobilier et de l'urbanisme
- Détenir des connaissances générales du bâtiment
- Maîtriser la pratique d'un tableur

Objectifs

- Discerner les impératifs de répartition en copropriété
- Déterminer le calcul des tantièmes de copropriété et de charges
- Construire un état descriptif de division et son tableau récapitulatif

Durée

2 jours (16h)

Délai d'accès

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**
06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Documents délivrés

Certificat de réalisation de l'action de formation stipulant dates de présence et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation.

Méthodes mobilisées

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique...

Moyens humains - Formateur professionnel dans le domaine de l'immobilier, spécialisé dans la gestion de copropriétés.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire. Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (format PDF)

JOUR 1 (8 heures)

Cadre juridique des immeubles en copropriété

- Définition d'une copropriété
- Réglementation de la copropriété
- Les documents de la copropriété
- Focus sur le règlement de copropriété

Une unité de mesure spécifique : le tantième

- Les données d'utilisation des tantièmes
- Critères de détermination des tantièmes
- Utilisation de la surface pondérée
- Focus sur l'état descriptif de division

Les principes de répartition en copropriété

- La distinction parties communes / parties privatives
- Les différentes catégories de parties communes
- Distinction des catégories de charges

JOUR 2 (8 heures)

Les différents postes de charges et leur catégorisation

- Charges communes générales
- Charges communes spéciales
- Charges des services collectifs et éléments d'équipements communs
- Charges unitaires

Caractère quasi immuable des tantièmes et des charges

- Les événements pouvant conduire à une volonté de modification
- La modification en assemblée générale
- La modification par voie judiciaire
- L'enregistrement de la modification

Exercices tout au long de la formation

- Lecture et analyse de points spécifiques d'un règlement de copropriété
- Analyse d'un état descriptif de division et calculs de répartitions
- Quiz d'ancrage